



M. Claude FAUCHER
Délégué général
Union des transports publics et ferroviaires
17 rue d'Anjou, 75008 Paris

Paris, 18 mars 2016

Monsieur le Délégué Général,

Le 10 mars dernier, monsieur Alain VIDALIES, Secrétaire d'Etat au Transport, nous a transmis un avant-projet de décret socle dit « stabilisé ».

Le message de transmission insiste sur deux points. D'une part, il indique que des éléments apportés par les partenaires au cours de la « phase de concertation » ont été intégrés. D'autre part, il précise que l'analyse de ce projet de décret doit être appréciée dans la globalité des dispositions posées par la Loi.

Ces deux points renvoient à une notion essentielle pour nos fédérations. En effet, l'avancée concomitante des négociations portant sur la convention collective et les accords d'entreprise est indispensable à l'appréciation globale du nouveau cadre social applicable au secteur ferroviaire que nous entendons être de haut niveau.

L'engagement de toutes les parties pour assurer la réussite de ces négociations est un objectif que nous partageons.

Dans notre détermination à aboutir, la mobilisation des cheminots des entreprises publiques et privées le 9 mars dernier constitue un signe qui ne laisse aucune place au doute.

Nous retenons par ailleurs l'expression publique du 15 mars 2016 du ministre VIDALIES, indiquant « En conséquence, le Gouvernement souhaite que la négociation de la convention collective de branche commence maintenant sur le sujet de la durée du travail et qu'une dynamique s'engage rapidement de la part de tous les partenaires pour progresser vers un accord collectif. Cela concrétisera clairement pour tous la perspective de l'ensemble du cadre social du secteur ferroviaire prévu par la loi, décret socle, convention collective de branche et accords d'entreprise.

Le projet de décret sera prochainement transmis au Conseil d'Etat pour avis comme cela était prévu. A l'issue de cette consultation, la publication du décret pourra intervenir dans un calendrier qui tiendra compte des progrès constatés dans le dialogue social au niveau de la branche et des entreprises. »

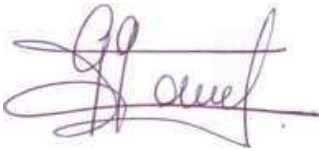
Une telle approche pourrait permettre au Gouvernement de conserver une capacité d'ultime arbitrage par adaptation ou complément des dispositions réglementaires du projet de décret, en fonction de l'issue de cette négociation.

Dans ce contexte, la partie patronale doit être prête à un fort degré d'engagement dans les négociations, celles-ci devront se faire sur la base des revendications exprimées par nos fédérations.

Nous attendons donc de votre part des propositions à la hauteur des enjeux de la constitution de la branche ferroviaire, fondées sur la volonté réciproque d'une négociation fructueuse.

CGT

G.GARREL



UNSA

R.DILLESEGER



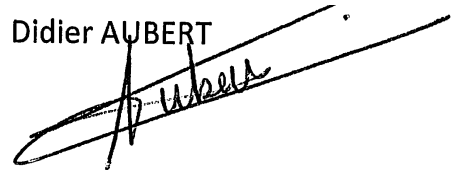
SUD-Rail

E.SANTINELLI



CFDT

Didier AUBERT





Monsieur Alain VIDALIES
 Secrétaire d'Etat chargé des Transports,
 de la Mer et de la Pêche,
 Hôtel de Roquelaure
 246, boulevard Saint-Germain
 75700 Paris

Paris, le 18 mars 2016

Monsieur le Ministre,

Vous nous avez transmis le 10 mars dernier un projet de décret socle dit « stabilisé ».

Votre message de transmission insiste sur deux points. D'une part, il indique que des éléments apportés par les partenaires au cours de la « phase de concertation » ont été intégrés. D'autre part, il précise que l'analyse de ce projet de décret doit être appréciée dans la globalité des dispositions posées par la Loi. Pour autant, nos Fédérations estiment ne pas avoir été pleinement entendues. La version « 2 » du 10 mars 2016 comporte de fortes insuffisances qui méritent une réécriture ainsi que des interprétations qui demandent à être précisées.

Ces deux points renvoient à une notion essentielle pour nos fédérations. En effet, l'avancée concomitante des négociations portant sur la convention collective et les accords d'entreprise est indispensable à l'appréciation globale du nouveau cadre social applicable au secteur ferroviaire que nous entendons être de haut niveau.

L'engagement de toutes les parties pour assurer la réussite de ces négociations est donc un objectif que nous partageons.

Dans notre détermination à aboutir, la mobilisation des cheminots des entreprises publiques et privées le 9 mars dernier constitue- signe un encouragement qui ne laisse aucune place au doute.

Dans ce contexte, la partie patronale devra donc être également prête à un fort degré d'engagement dans les négociations, celles-ci devront se faire sur la base des revendications exprimées par nos fédérations.

Pour ce faire, votre positionnement et votre intervention seront déterminants. Ceux-ci doivent notamment porter sur la gestion du calendrier nous séparant de la date butoir du 1^{er} juillet. A ce titre, nous retenons votre expression publique du 15 mars 2016, « *En conséquence, le Gouvernement souhaite que la négociation de la convention collective de branche commence maintenant sur le sujet de la durée du travail et qu'une dynamique s'engage rapidement de la part de tous les partenaires pour progresser vers un accord collectif. Cela concrétisera clairement pour tous la perspective de*

l'ensemble du cadre social du secteur ferroviaire prévu par la loi, décret socle, convention collective de branche et accords d'entreprise.

Le projet de décret sera prochainement transmis au Conseil d'Etat pour avis comme cela était prévu. A l'issue de cette consultation, la publication du décret pourra intervenir dans un calendrier qui tiendra compte des progrès constatés dans le dialogue social au niveau de la branche et des entreprises. »

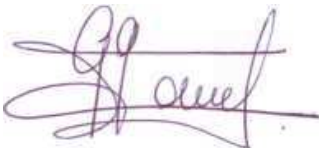
Une telle approche doit permettre au Gouvernement de conserver une capacité d'ultime arbitrage par adaptation ou complément des dispositions réglementaires du projet de décret, en fonction de l'issue de cette négociation.

L'ensemble de ces points nécessitant un développement argumenté, nous vous nous vous sollicitons pour obtenir, dans les meilleurs délais, une audience.

Nous vous remercions pour la bienveillance que vous pourriez accorder à notre demande et vous prions de croire, monsieur le Ministre, en l'expression de nos respectueuses salutations.

CGT

G.GARREL



UNSA

R.DILLENSEGER



SUD-Rail

E.SANTINELLI



CFDT

Didier AUBERT

